

ABC arbitrage

Mise à disposition ou consultation des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 7 juin 2024

L'assemblée générale mixte d'ABC arbitrage se tiendra le **vendredi 7 juin 2024 à 10h30 à l'Auditorium du Centorial - 18 rue du Quatre Septembre - 75002 PARIS.**

L'avis de réunion valant avis de convocation a été **publié le 3 mai 2024** dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, bulletin n°54.

L'avis de convocation a été **publié ce jour** dans le Journal d'Annonce Légale.

Une convocation, comportant notamment la présentation des résolutions soumises au vote des actionnaires, un exposé sommaire de l'activité et des résultats ainsi que les modalités de participation, a été adressée dans les délais légaux aux actionnaires détenant des titres au nominatif.

Ces éléments sont également consultables sur le site Internet (abc-arbitrage.com - rubrique "Documents préparatoires").

Tous les documents et renseignements, relatifs à la présente assemblée générale, sont tenus à la disposition des actionnaires, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Le site Internet VOTACCESS pour cette assemblée générale est ouvert à partir de **ce jour** jusqu'à la veille de l'assemblée soit le **6 juin 2024 à 15 heures** (heure de Paris).

Le président directeur général Dominique CEOLIN, a le plaisir d'inviter les actionnaires à participer au webinaire proposé le **lundi 3 juin 2024 à 18h00** (heure de Paris). Ce webinaire est l'occasion d'instaurer un dialogue en amont de la tenue de l'assemblée générale, et ainsi d'utiliser la fonctionnalité VOTACCESS en étant bien informé. Pour y participer inscrivez vous grâce au lien suivant : [Webinaire ABC arbitrage - échange avec les actionnaires - inscription](#)

Pour mémoire, dans une démarche respectueuse de l'environnement en ligne avec les principes décrits dans le rapport d'Informations extra-financières fournies volontairement par le groupe ABC arbitrage, l'ensemble des documents nécessaires à la tenue de l'assemblée générale mixte sont communiqués dans les délais légaux sous forme **dématérialisée**.

Le jour de l'assemblée générale mixte, nous invitons nos actionnaires à utiliser leur smartphones, tablettes et autres appareils électroniques pour consulter des documents en séance (une connexion Wifi sera disponible).